

## **DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE**

La famille de M. Mohamed ABDENNADHER a cédé, entre le 16/09/2011 et le 23/09/2011, 1 533 256 actions de la société SOMOCER ce qui représente 6,32% de son capital.

A l'issue de ces cessions, la famille de M. Mohamed ABDENNADHER a franchi à la baisse le seuil de 5% du capital de la société SOMOCER.